

**PROCES-VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal**  
**Du lundi 4 novembre 2024 à 20h00**

Par convocations individuelles adressées le 28 octobre 2024 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 4 novembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Christelle le Goff, Fabienne Turon-Labar, Bruno De Arcangelis Mathieu Courtade

**Absents :** Messieurs Domingues Bernard, Duclos Thierry, Madame Maud Marini,

Madame Christelle Le Goff est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2024
2. Délibération pour la mise à jour du tableau des effectifs
3. Délibération pour la modification LDG (Ligne Directrice de Gestion)
4. Délibération pour la proposition d'assiette de coupe de bois – exercice 2025
5. Délibération pour la prévoyance (janvier 2025)
6. Délibération pour décision modificative pour le columbarium
7. Délibération pour le Fonds Solidaire Logement
8. Procédure d'intégration de « l'impasse du Rioumé »

Questions diverses :

- Faucardage des fossés (ramassage des déchets)
- Eclairage public au cœur du village

**1) Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2024 :**

Pour donner suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2024, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

**2) Délibération pour la mise à jour du tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le tableau des effectifs doit être mis à jour à chaque modification des effectifs. En raison du départ à la retraite d'un agent au grade d'adjoint technique territorial, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs en supprimant un poste d'adjoint technique contractuel.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

**3) Délibération pour la modification LDG (Ligne Directrice de Gestion) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ligne Directrice de Gestion concerne la carrière des agents. Considérant qu'un agent est parti à la retraite, il faut mettre à jour le recensement des effectifs et des emplois.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée.

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications.

**4) Délibération pour la proposition d'assiette de coupe de bois – exercice 2025 :**

Comme suite à l'analyse et à la réflexion de Monsieur le Maire et des conseillers, il en résulte qu'en l'absence d'informations suffisantes pour délibérer, Monsieur le Maire propose d'ajourner cette proposition de délibération et de programmer une réunion avec les protagonistes afin d'approfondir le sujet.

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

**5) Délibération pour la prévoyance (janvier 2025) :**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit obligatoirement, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, proposer un contrat de prévoyance à tous ses agents avec une participation de l'employeur comprise entre 7 et 30 €. Pour rappel, cette prévoyance concerne le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie au-delà de 3 mois d'arrêt. Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer 20€ par agent et par mois. Cette somme sera insérée sur le bulletin de salaire.

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, il propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de Monsieur le Maire.

**6) Délibération pour décision modificative pour le columbarium :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, en raison d'une erreur comptable, une décision modificative doit être prise afin d'abonder le compte concernant le paiement de la facture du columbarium.

Monsieur le Maire propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de Monsieur le Maire et de créditer le compte pour pouvoir payer la facture du columbarium.

#### **7) Délibération pour le Fonds Solidaire Logement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction de la Solidarité du Conseil Départemental a sollicité, comme tous les ans, la commune pour une demande de participation au FSL (Fonds de Solidarité Logement). Ce fonds permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement et aussi en cas d'impossibilité d'assumer les charges d'énergie, d'eau, de services téléphoniques et les charges de loyers et d'assurance. Cette contribution pour l'année 2024 s'élèverait à 192€.

Il propose à l'assemblée délibérante d'accepter la demande de participation au FSL et propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision

#### **8) Procédure d'intégration de « l'impasse du Rioumé »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure administrative concernant l'intégration de l'impasse du « Rioumé » a débuté en collaboration avec le service de la publicité foncière. En effet, depuis plus de trente ans, la commune entretient cette voie (éclairage public, gestion de la voirie) alors que cette voirie n'appartient pas à la commune. Par ailleurs, cette voirie appartiendrait à une société qui n'existe plus. Par conséquent, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté portant constatation de la vacance de cet immeuble (parcelle B n°212) avec information par courrier adressé au dernier gérant connu de cette entreprise et par publication dans un journal pour des annonces légales. Ainsi, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à poursuivre les démarches administratives.

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, il propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision

#### **Questions diverses :**

- Faucardage des fossés : Monsieur le Maire informe que l'ASA du Bas Ailhet a procédé au curage des fossés. Toutefois, en raison des obligations réglementaires imposées par le Code de l'Environnement, les produits issus du faucardage ont été déposés en bordure des fossés. Après discussion avec les membres exécutifs de l'ASA du Bas Ailhet et considérant les produits issus du faucardage devaient être retirés au-delà du délai réglementaire, Monsieur le Maire a accepté de prendre en charge 50% des dépenses liées à ce retrait.

- Eclairage public au cœur du village : ENEDIS a constaté que l'éclairage public de la place de la mairie n'était pas comptabilisé et facturé depuis un temps indéterminé. Par conséquent, ENEDIS a effectué un redressement sur une période de 3 ans et tenant compte de l'extinction des lumières de 23h00 à 6h00. Une facture de 10 439,98€ a donc été émise au nom de la commune de Tostat. Une demande d'échéancier a été demandé auprès d'ENEDIS qui l'a accepté. Cette dette sera donc étalée sur 3 budgets (2024 – 2025 – 2026) soit 3480 € par an. Par ailleurs, afin de régulariser cette situation, un contrat de fourniture d'énergie a été souscrit auprès d'EDF pour le compteur de l'éclairage public de la place de la Mairie. Cette nouvelle dépense sera inscrite sur les budgets à venir. Concernant les économies d'énergie liées à l'éclairage public, Monsieur la Maire propose de faire appel au « fonds vert », afin de subventionner le remplacement des points lumineux actuels par des lampes à LED. Le « fonds vert » est destiné à soutenir les collectivités territoriales dans leur transition écologique. Ce fonds vise à accompagner les projets favorables à l'environnement, dont ceux pour l'éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité. La Municipalité prévoit donc de rénover les parcs de luminaires d'éclairage public avec les aides territoires et d'obtenir le financement du fonds vert.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 heures 15.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

Secrétaire de séance

Christelle Le Goff

Signature des Conseillers Municipaux

NOM ET PRENOM DU OU DE LA CONSEIL (LERE)	SIGNATURE
LHEUILLIER Sylvain	
ASCON Jean-Paul	
COLLEAU Joël	
COURTADE Mathieu	
DE ARCANGELIS Bruno	
DOMINGUES Bernard	
DUCLOS Thierry	
GARCIA Hyacinthe	
LE GOFF MARCOS Christelle	
MARINI Maud	
TURON LABAR Fabienne	